



Rapport annuel de la Commission de la recherche 2024-2025

Crédit photo Martin Fortier/Ulaval



UNIVERSITÉ
LAVAL

Table des matières

Introduction	1
1. Mandat récurrent 2024-2025 de la Commission de la recherche.....	4
1.1. Évaluation de centres de recherche et de création de l'Université Laval.....	4
Tableau 1 – Centres de recherche et de création évalués ou en évaluation au cours de l'exercice 2024-2025	5
1.2. Analyse de rapports d'étape.....	7
Tableau 3 – Rapports d'étape déposés à la Commission de la recherche	7
1.3. Révision de la <i>Politique de reconnaissance des centres de recherche et de création à l'Université Laval</i>	8
1.4. Évaluation des instituts de l'Université Laval	10
1.5. Accompagnement des centres de recherche, de création et d'innovation	11
1.5.1. Réalisations de la coordonnatrice d'activités	11
Tableau 4 – Centres reconnus ayant reçu de l'information sur les services et les outils à leur disposition au sein de l'Université Laval ainsi qu'une offre d'assistance	12
Tableau 5 – Centres reconnus ayant été soutenus dans la préparation de leur dossier d'évaluation	13
2. Mandat particulier de la Commission de la recherche.....	14
3. Autres mandats et activités	14
3.2 Consultation de la Commission au sujet de la stratégie d'internationalisation de l'Université Laval.....	15
3.3 Consultation sur l'utilisation de l'intelligence artificielle générative (IAg) dans les mémoires et les thèses.	16
3.4 Rencontre et collaboration avec l'Autorité nationale d'assurance qualité de l'enseignement supérieur au Sénégal (ANAQ-SUP).....	17
3.5 Composition de la Commission de la recherche dans le cadre de la révision des statuts de l'Université Laval.....	18
3.6 Consultation sur les Principes directeurs sur l'utilisation de l'IA générative en recherche.....	19
3.7 Le financement des centres de recherche reconnus.....	20
3.8 Présentation de l'avis de la Commission des affaires étudiantes sur « La condition des étudiantes et des étudiants allophones aux cycles supérieurs ».....	21

3.9	Projet d'aide à la rédaction de procès-verbaux et de comptes rendus avec l'intelligence artificielle générative.....	22
4.	Remerciements.....	24
	ANNEXE 1.....	26
	Composition de la Commission de la recherche 2024-2025	26
	ANNEXE 2.....	28
	Liste des centres de recherche reconnus par le Conseil universitaire 2024-2025	28
	ANNEXE 3.....	31
	Liste des instituts de l'Université Laval 2024-2025	31
	ANNEXE 4.....	32
	Responsabilité sociale et environnementale en recherche, en création et en innovation	32

Introduction

En conformité avec l'article 76 des *Statuts de l'Université Laval*, la Commission de la recherche fait rapport de ses activités pour l'année 2024-2025 au cours de laquelle elle a tenu 15 séances régulières.

Lors de la séance du 2 octobre 2024, la rectrice, accompagnée de la vice-rectrice à la recherche à la création et à l'innovation, résumait à la Commission son mandat tel qu'adopté par le Conseil universitaire le 24 septembre 2024. La Commission fut invitée à compléter la révision de la politique institutionnelle de reconnaissance des centres de recherche, de création et d'innovation de l'Université Laval. Il a été convenu de relancer, à compter de janvier 2025, le processus de reconnaissance et d'évaluation périodique des centres, suspendu en 2024, et d'apporter, à la suite de ces premières évaluations, les ajustements requis aux outils destinés aux centres.

La Commission a poursuivi l'analyse et assuré le suivi des rapports d'étapes produits par les centres à la suite de recommandations formulées dans les évaluations antérieures. Compte tenu du travail de révision de la politique, il a été convenu qu'il ne serait pas confié de mandat particulier additionnel à la Commission.

La Politique de reconnaissance des centres de recherche, de création et d'innovation a été adoptée par le Conseil universitaire lors de sa séance du 6 mai 2025.

Le président et la secrétaire permanente, membres du Comité de coordination de la reconnaissance des instituts (CCRI), ont pris part à la révision de la *Politique de reconnaissance des instituts de l'Université Laval* lancée en 2023-2024.

C'est au cours de l'exercice 2024-2025 que les dispositions relatives à la composition de la Commission de la recherche ont été approuvées par le Conseil universitaire et par le Conseil d'administration. La Commission a accueilli la Secrétaire générale, Monique Richer, pour discuter de la distribution des sièges et du déroulement éventuel de la mise en place des différentes dispositions des statuts institutionnels.

Dans la foulée de la révision de la politique institutionnelle et à la lumière des consultations menées en 2023-2024, une coordonnatrice d'activités s'est jointe à l'équipe des Commissions permanentes en avril 2025. En plus d'assister les centres en processus de renouvellement ou de première reconnaissance, la coordonnatrice assure les liens entre les centres, le Bureau du numérique (ARGUS), le service de Soutien à l'édition savante et à la recherche de la Bibliothèque, les services du VRRCI en lien avec les demandes de centres en émergence notamment, la Commission de la recherche et le Bureau de la responsabilité sociale et

environnementale (BRSE). Elle effectue également la promotion de différents outils, dont ORCID, et appuie les centres dans la mise à jour de leurs données dans l'utilisation des différents outils de consultation mis à leur disposition.

Tout au long de cet exercice, la Commission a accueilli divers actrices et acteurs de la communauté universitaire requérant une consultation auprès d'elle dans le cadre de projets spécifiques, de l'élaboration ou de la révision de documents normatifs ou de la production d'avis institutionnels d'intérêt pour la Commission :

- Le 18 septembre 2024, la Commission a été consultée par Frédéric Picard, vice-recteur adjoint par intérim à la recherche, à la création et à l'innovation (VRRCI) et Annie Cantin, agente de recherche et de planification au VRRCI, dans le cadre d'un projet de création de prix internes d'excellence en recherche, création et innovation sous la responsabilité du Comité des prix et distinctions de l'Université Laval (CPDUL);
- Le président et la secrétaire permanente ont rencontré, le 21 octobre 2024, à l'invitation de *Pole Québec* (<https://polequebec.ca/>), une délégation de l'Autorité nationale d'assurance qualité de l'enseignement supérieur du Sénégal, désireuse de connaître la politique et le processus en place pour la reconnaissance institutionnelle d'un centre. Cette rencontre a également permis d'échanger sur les modes de fonctionnement et d'incitation à la carrière en recherche dans les institutions québécoises et sénégalaises. Elle a ensuite donné lieu à une collaboration par la participation de trois membres du corps professoral de l'Université à des délégations expertes francophones pour l'évaluation de programmes de formation doctorale dans différentes institutions universitaires sénégalaises. Une quatrième participation à ces comités aura lieu au cours de l'automne;
- François Gélneau, vice-recteur aux affaires internationales et au développement durable, responsable de l'EDI et de la philanthropie, et Geneviève Bédard, adjointe exécutive au Vice-rectorat aux affaires internationales et au développement durable, ont présenté la stratégie d'internationalisation le 16 octobre 2024;
- Marie-Renée Blanchet, vice-doyenne à la Faculté des études supérieures et postdoctorales, et Seima Souissi, agente de recherche et de planification ont présenté un document sur l'utilisation de l'intelligence artificielle générative dans les mémoires et les thèses. Cette présentation de la FESP a eu lieu le 16 avril 2025;
- Monique Richer, secrétaire générale de l'Université Laval a rencontré les membres pour discuter de la composition de la Commission et des étapes d'implantation de la nouvelle répartition des sièges à la Commission de la recherche (CRUL) le 30 avril 2025;
- Patrick Marois, directeur du Bureau du numérique en recherche a rencontré la Commission dans le cadre d'une « Consultation sur les Principes directeurs sur l'utilisation de l'IA générative en recherche » le 28 mai 2025. Une consultation des membres de la Commission est en cours;
- Serge Desnoyers, directeur du Bureau de la recherche et de la création a consulté les membres de la Commission au sujet du financement des centres reconnus le 28 mai 2025;

- La présidente de la Commission des affaires étudiantes (CAÉ), Najat Bhiry, accompagnée de Mahité Breton, agente de recherche de te planification et secrétaire de la CAÉ, ont présenté à la Commission l'avis intitulé « *La condition des étudiantes et des étudiants allophones aux cycles supérieurs* » le 28 mai 2025.

Le président de la Commission a présenté la nouvelle version de la Politique de reconnaissance des centres de recherche, de création et d'innovation de l'Université Laval adoptée en mai 2025, à la Table des directions des centres de recherche reconnus le 2 juin 2025, ainsi qu'à la Table de concertation de la recherche le 28 mai 2025.

La secrétaire permanente accompagnée de la coordonnatrice d'activités de la CRUL ont rencontré l'équipe du Bureau de la responsabilité sociale et environnementale le 3 juin 2025 pour faire le point sur le service de cartographie ODD offert aux centres de recherche, de création et d'innovation par le BRSE depuis la relance des évaluations périodiques des centres en janvier 2025. Un exemple de cartographie a été présenté à la séance de la Commission de la recherche du 11 juin 2025.

Le 26 mai 2025, la secrétaire permanente accompagnée de la présidente de la Commission des études, l'agente de recherche et de planification et secrétaire de la Commission des affaires étudiantes (CAÉ) et l'agente de secrétariat des commissions permanentes a présenté l'outil d'aide à la rédaction de procès-verbaux et de comptes rendus à l'aide de l'intelligence artificielle générative. Cette présentation a eu lieu lors du rassemblement des Équipes Chantiers dans le cadre des chantiers transformateurs du Plan institutionnel 2023-2028. L'outil d'aide à la rédaction a été retenu parmi les réalisations 2024-2025 pour le rapport à la communauté universitaire.

La Commission de la recherche a relancé le processus d'évaluation périodique des centres de recherche, de création et d'innovation à compter de janvier 2025. Les centres avaient au préalable reçu les consignes et le matériel d'évaluation, à l'exception de la version 2025 de la Politique qui n'a été adoptée qu'en mai 2025.

Les nouvelles dispositions de la politique institutionnelle de reconnaissance des centres permettent à un centre reconnu à la tête d'un regroupement stratégique de demander une prolongation de reconnaissance afin que l'évaluation effectuée par les Fonds de recherche du Québec et celle de la Commission de la recherche puissent être arrimées et ainsi éviter le doublement des efforts. Trois centres ont été rencontrés dans cette perspective, soit le COPL–Ulaval, le centre Québec-Océan et le RAIV. Une première prolongation a été accordée au COPL–Ulaval en juin 2025 par le Conseil universitaire sur la recommandation de la Commission de la recherche.

À compter de janvier 2025, le président, la secrétaire permanente et la coordonnatrice d'activités ont rencontré des membres de la communauté de la recherche souhaitant connaître les étapes à franchir, tant pour le processus de reconnaissance institutionnelle que dans la perspective d'une demande de désignation de centre d'émergence.

Dans la foulée de la mise à jour des statuts de l'Université Laval, la Commission a procédé à la révision du contingent de ses membres et lancera, au cours de l'automne 2025, le recrutement de nouveaux membres afin d'atteindre progressivement la composition exigée au regard des dispositions des statuts institutionnels révisés. Les Règles de fonctionnement interne de la Commission ont été mises à jour, toujours dans cette perspective, et le document qui en résulte sera soumis pour approbation lors de la première séance de l'automne 2025.

Enfin, le président de la Commission de la recherche a pris part aux activités du Comité de prix et distinctions de l'Université Laval et a représenté la Commission de la recherche ou l'Université Laval à divers comités et tables institutionnels.

1. Mandat récurrent 2024-2025 de la Commission de la recherche

1.1. Évaluation de centres de recherche et de création de l'Université Laval

L'Université compte 41 centres de recherche et de création reconnus, lesquels font l'objet d'une évaluation périodique tous les cinq ans. Les centres sont contactés par la Commission huit mois avant l'échéance de leur reconnaissance institutionnelle et sont invités à transmettre, dans les six mois qui suivent, un dossier présentant leurs membres, leurs activités, leurs thèmes de recherche et leurs réalisations.

Lors de chaque évaluation périodique, un comité visiteur est constitué afin de rencontrer les membres ayant le statut de membres réguliers et régulières ainsi que la direction, et de recueillir de l'information additionnelle sur différents aspects des activités qui y ont cours. Le comité visiteur est formé d'une représentante ou d'un représentant étudiant de la Commission, de deux à trois autres membres, du président et de la secrétaire permanente et, depuis avril, de la coordonnatrice d'activité de la Commission.

Les personnes désignées par l'AELIÉS pour siéger à la Commission rencontrent également les membres étudiantes et étudiants des centres de recherche évalués. Elles acheminent, préalablement à la rencontre du comité visiteur avec les membres des centres de recherche, un rapport résumant leurs échanges avec les membres étudiantes et étudiants. Enfin, la représentante du personnel professionnel de recherche siégeant à la Commission rencontre les membres du personnel de recherche des centres évalués et achemine un rapport écrit au président qui en fait part au comité visiteur.

L'évaluation périodique des centres a repris à compter de 2025, après une suspension d'une année (2024) visant à permettre à la Commission de procéder à la révision approfondie de la politique institutionnelle de reconnaissance. À compter de février 2025, les dossiers de cinq centres ont été déposés dans une perspective de reconduction (STELA, CRAD, GREB) de leur reconnaissance ou dans le cadre d'une demande de prolongation (COPL-Ulaval et Québec-Océan-Ulaval). Un centre doit déposer son dossier pour un renouvellement de reconnaissance en juin 2025, mais ayant cumulé un certain retard, son financement a été temporairement suspendu par le VRRCI.

Le président tient à remercier les membres de la Commission qui ont pris part aux évaluations périodiques et aux demandes de reconnaissance au cours de cet exercice. Une liste détaillée des membres ayant participé aux différents comités visiteurs est présentée à la fin de ce rapport annuel. En ce qui a trait au processus de prolongation de la reconnaissance, le dossier soumis par le Centre est évalué par la Commission, en séance. La durée de la prolongation est de trois ans.

Tableau 1 – Centres de recherche et de création évalués ou en évaluation au cours de l'exercice 2024-2025

Centre de recherche	Unité de rattachement	Date de visite	Approbation CRUL	Approbation CU
Centre de recherche en sciences et technologie du lait (STELA) STELA	Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation (FSAA) Faculté de médecine (FM)	6 février 2025	16 avril 2025	6 mai 2025
Centre d'optique, photonique et laser (COPL-Ulaval) Centre d'optique, photonique et laser – COPL Regroupement : À Propos – COPL	Faculté des sciences et de génie (FSG) Faculté de médecine (FM)	Demande de prolongation (3 ans)	30 avril 2025	10 juin 2025
Centre de recherche Québec-Océan Ulaval Regroupement : Accueil Québec-Océan	Faculté des sciences et de génie (FSG) Faculté de médecine (FM)	Demande de prolongation (3 ans)	Automne 2025	

	Faculté d'aménagement, d'architecture, d'art et de design (FAAAD) Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique (FFGG)			
Centre de recherche en aménagement et développement (CRAD) Centre de recherche en aménagement et développement (CRAD) Université Laval	Faculté d'aménagement, d'architecture, d'art et de design (FAAAD), Faculté des sciences sociales (FSS) Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique (FFGG) Faculté des sciences de l'administration (FSA) Faculté des sciences infirmières (FSI)	2 mai 2025	11 juin 2025	
Centre de recherche en écologie buccale (GREB) GREB Groupe de recherche en écologie buccale	Faculté de médecine dentaire (FMD) Faculté de sciences et de génie (FSG) Faculté de médecine (FM) Faculté des sciences de l'administration (FSA)	12 juin 2025	Automne 2025	

Groupe de recherche en santé respiratoire (GESER) Site de l'IUCPQ Centre de recherche – Institut universitaire de cardiologie et de pneumologie de Québec – Université Laval	Faculté de médecine (FM) Faculté des sciences et de génie (FSG)	23 juin 2025		
--	--	--------------	--	--

1.2. Analyse de rapports d'étape

La Commission effectue en continu l'analyse de mises à jour et de rapports d'étape déposés par les centres de recherche, de création et d'innovation. Le rapport d'étape permet de juger des mesures mises en place à la suite de l'évaluation périodique afin d'apporter différentes améliorations ou des correctifs en vue d'une meilleure correspondance avec les principes de reconnaissance des centres. Les statuts des centres et la mise à jour ou la création de sites web comptent également parmi les ajustements exigés. Les centres n'ont pas bénéficié d'une année additionnelle pour déposer les rapports d'étape inscrits dans les avis de la Commission ayant été adoptés antérieurement par le Conseil universitaire.

Tableau 3 – Rapports d'étape déposés à la Commission de la recherche

Centre de recherche	Discussion à la CRUL
Centre de recherche en données et intelligence géospatiales (CRDIG) Centre de recherche en données et intelligence géospatiales	2 octobre 2024
Centre de recherche en Robotique, Vision et Intelligence Machine (CeRVIM) CERVIM	2 octobre 2024 6 novembre 2024
ExtrametAL (antérieurement REGAL-ULaval) ExtrametAL Université Laval	2 octobre 2024
Centre d'études et d'intervention en santé mentale (CÉISM) Centre d'études et d'interventions en santé mentale	16 octobre 2024 20 novembre 2024 29 janvier 2025
Centre thématique de recherche en neurosciences (NeuroQuébec) https://neuroquebec.com	16 octobre 2024

Centre de recherche en données massives (CRDM) CRDM – Centre de recherche en données massives	20 novembre 2024 29 janvier 2025
Centre de recherche sur les protéines (PROTEO-ULaval) PROTEO-Laval Université Laval	4 décembre 2024 11 juin 2025
Centre d'études nordique (CEN-Laval) Centre d'études nordiques – CEN	12 mars 2025 19 mars 2025
Centre de recherche Jeunes, familles et réponses sociales (JEFAR) Accueil Centre de recherche Jeunes, familles et réponses sociales	12 mars 2025
Centre interdisciplinaire de recherche sur l'Afrique et le Moyen-Orient (CIRAM) – rapport déposé en juin 2025 https://www.ciram.hei.ulaval.ca/	Automne 2025

1.3. Révision de la *Politique de reconnaissance des centres de recherche et de création à l'Université Laval*

La nouvelle version de la *Politique de reconnaissance des centres de recherche et de création et d'innovation à l'Université Laval*, a été adoptée par le Conseil universitaire lors de sa séance du 6 mai 2025. Les travaux ayant mené à cette nouvelle version de la politique institutionnelle avaient débuté en 2023-2024 et se sont poursuivis durant l'exercice 2024-2025. Des mises à jour ont été présentées le 28 novembre 2024 à la Table des directions des centres de recherche reconnus et le 16 décembre au Comité de direction de l'Université Laval.

La version définitive du texte ayant été disponible dès janvier 2025, la Commission a entrepris la révision et l'adaptation de certains outils d'évaluation et en a mis d'autres au point afin que les modalités d'appréciation des centres soient bien arrimées aux lignes directrices de la nouvelle politique. Ainsi, la nouvelle politique et tout le matériel d'évaluation afférent ont été à l'ordre du jour de 14 des 15 séances tenues cette année.

Au résultat, la politique institutionnelle adoptée en 2025 s'adapte mieux à la diversité des réalisations qui sont spécifiques aux différents secteurs ainsi qu'aux composantes qualitatives de la recherche, de la création et de l'innovation. Aussi, l'impact et les retombées des réalisations des centres font partie des dimensions estimées, tant sur le plan de l'avancement des connaissances qu'au regard des transferts vers les milieux sociaux, économiques et éducationnels.

La stabilité d'un centre en matière de viabilité et de pérennité, son effet de levier pour les membres qu'il rassemble et son rôle significatif pour la formation de la relève sont autant de dimensions examinées. Le sont également le rayonnement et la visibilité du centre, sa capacité à instaurer des collaborations et à offrir une vie scientifique dynamique constituant un milieu

privilegié pour accueillir et intégrer les jeunes chercheuses et les jeunes chercheurs ainsi que les étudiantes et étudiants tant nationaux qu'internationaux.

Enfin, le processus d'évaluation périodique invite les centres à exprimer leur vision et leurs perspectives de développement et à faire le point sur des questions en lien avec les principes d'équité, de diversité et d'inclusion et sur la responsabilité sociale et environnementale.

Il est attendu des centres qu'ils rassemblent désormais 12 membres réguliers ou régulières, constituant une masse critique favorable aux interactions et aux collaborations et que l'admissibilité au statut « régulier » soit validé sur une base annuelle. Les membres devront se doter d'un identifiant ORCID (*Open Researcher and Contributor*) et mentionner leur rattachement à l'Université Laval dans leurs productions. Enfin, la durée des études ne sera plus colligée, mais les centres sont interpellés quant aux moyens déployés pour favoriser la diplomation et l'insertion professionnelle des personnes en formation.

Pour les centres reconnus de l'Université Laval qui sont à la tête de regroupements stratégiques interuniversitaires, il devient possible de demander une prolongation de la reconnaissance institutionnelle pour une période de trois ans. Cette prolongation vise un arrimage ou au moins un rapprochement entre les moments des évaluations de renouvellement ou de mi-parcours par les Fonds de recherche du Québec et l'évaluation périodique menée par la CRUL.

Les rencontres et les sondages menés en 2023-2024 avec les directions des centres, les vice-doyens et vice-doyennes à la recherche, avec les doyens et les doyennes, le personnel professionnel de recherche et les personnes étudiantes avaient révélé le besoin de simplifier les outils et l'accès aux données, mais également un besoin des centres d'être épaulés pour la préparation des dossiers d'évaluation.

Plusieurs ressources sont mises en avant dans la perspective de répondre à ces demandes. On retrouve ARGUS, développé par le Bureau du numérique en recherche. ARGUS peut être exploité par les chercheurs et chercheuses sur une base individuelle, mais aussi par un centre reconnu. Il permet de rassembler les informations relatives au contingent de membres selon les années, les ressources financières disponibles, des productions et les activités d'encadrement des membres. ARGUS présente l'information pour chaque année d'exercice, facilitant l'insertion des données, une fois validées, dans la grille des données factuelles. Il est toutefois attendu des centres que des validations soient effectuées pour s'assurer de l'exactitude des données colligées en vue de l'évaluation périodique.

Une assistance pour établir la bibliométrie d'un centre est offerte par le Service de soutien à la recherche et l'édition savante de la Bibliothèque. Une fois cette bibliométrie établie et acheminée aux centres, ceux-ci reçoivent en sus un portrait au regard des objectifs de développement durable. Les centres sont invités par le Bureau de la responsabilité sociale et environnementale

à une rencontre afin de mettre en valeur ces informations, que ce soit dans des perspectives de développement ou pour faire valoir leurs attributs lors de démarches de financement ou pour leur rayonnement.

Enfin, la coordonnatrice d'activités, embauchée en mars 2025, prend part à l'application de la politique institutionnelle en accompagnant les centres, qu'il s'agisse de demandes d'urgence ou de reconnaissance institutionnelle. Elle fait la promotion de l'ensemble des services disponibles et propose d'assister les porteurs de dossiers pour mener à bien leurs démarches auprès de la CRUL ou du VRRCI. Elle prend part au processus d'évaluation des centres qui a été relancé à l'hiver 2025 et procède à l'analyse des dossiers soumis dans une perspective d'amélioration des outils proposés actuellement.

1.4. Évaluation des instituts de l'Université Laval

La présidente de la Commission des études, le président de la Commission de la recherche et la secrétaire permanente font partie du Comité de coordination de la reconnaissance des instituts (CCRI). Les autres membres de ce Comité sont l'adjointe à la vice-rectrice à la recherche, à la création et à l'innovation et l'adjoint à la vice-rectrice aux études et aux affaires étudiantes. Le comité est coordonné par une conseillère en développement de la recherche rattachée au VRRCI.

La révision de la *Politique de reconnaissance et d'évaluation des Instituts de l'Université Laval* (2013) a constitué l'essentiel du mandat du CCRI au cours de l'exercice 2024–2025. Ses activités ont été lancées par une rencontre d'échange et de planification le 23 août 2024. Le Comité a pris part à l'élaboration d'un sondage qui a été acheminé aux directions actuelles d'instituts, aux doyennes et aux doyens, aux responsables de la recherche et des études en faculté, aux coordinations des instituts, aux directions de services et aux directions exécutives des facultés. Le CCRI a rencontré la Table des responsables facultaires des études le 12 septembre 2024 et la Table des directeurs exécutifs le 11 décembre 2024 toujours dans le cadre de la révision de la politique. Deux séances de travail ont fait suite à ces rencontres, les 15 janvier et 26 mars 2025. Il s'est penché sur différents modèles de gouvernance d'instituts en provenance de dix universités canadiennes en février 2025.

Le CCRI a également accompagné un groupe de chercheurs et de chercheuses dans le cadre du développement d'un projet d'institut à l'Université Laval. Une rencontre préparatoire a eu lieu avec les personnes porteuses du projet le 12 novembre 2024 et la version définitive du projet a été soumise au CCRI le 28 avril 2025. À la suite de ces démarches, la création de l'Institut des matériaux durables (IMD) a été entérinée par le Comité exécutif le 30 juin 2025 et Jean-François Morin, professeur titulaire au Département de chimie de la Faculté des sciences et de génie, a été nommé directeur de l'Institut pour une période de cinq (5) ans,

1.5. Accompagnement des centres de recherche, de création et d'innovation

Au cours de cet exercice, le président, la secrétaire permanente, la coordonnatrice d'activités et la responsable du secrétariat des Commissions ont accompagné les centres et la communauté de la recherche, de la création et de l'innovation dans différentes situations. La préparation des dossiers d'évaluation périodique de l'automne 2024 en vue de la relance de cette activité en 2025, la mise à jour des statuts des centres, la production et les suivis des rapports d'étapes et des questions relatives à la reconnaissance institutionnelle sont les principaux thèmes qui ont été couverts.

Dans la foulée de la révision de la *Politique de reconnaissance des centres de recherche et de création*, les documents destinés à la préparation des dossiers d'évaluation ont été mis à jour. Une grille d'évaluation reprenant les aspects essentiels de la politique institutionnelle a également été créée afin de mettre en lumière les dimensions dans lesquelles les centres excellent, et celles pour lesquelles des efforts doivent être déployés. Cette grille est désormais présentée en première page de l'avis produit par la Commission lors des évaluations périodiques ou les demandes de prolongations. Un nouveau format du texte destiné à la présentation des avis au Conseil universitaire a également été élaboré.

1.5.1. Réalisations de la coordonnatrice d'activités

La fonction de coordonnatrice d'activités découle des demandes et des besoins exprimés par les centres de recherche, de création et d'innovation et par les représentants et représentantes des facultés lors des rencontres et des sondages menés dans le cadre de la révision de la politique institutionnelle. La coordonnatrice d'activités prend part à l'application de la politique institutionnelle en faisant la promotion des services et des outils disponibles et en accompagnant les centres de recherche, de création et d'innovation en processus de renouvellement, de première reconnaissance ou en processus d'émergence. Plus précisément, la coordonnatrice :

- fait la promotion des services offerts et des outils mis à la disposition des centres au sein de l'Université Laval;
- propose d'assister les porteurs de dossiers pour mener à bien leurs démarches auprès de la CRUL ou du VRRCI;
- assure les liens entre les centres et les différents services offerts;
- soutient les centres ou des regroupements dans la préparation de leur dossier;
- prend part au processus d'évaluation des centres et procède à l'analyse des dossiers.

Centres reconnus : promotion des services et des outils et offre d'assistance.

La coordonnatrice d'activités a assuré l'envoi d'informations auprès de la direction de 10 centres de recherche reconnus (voir Tableau 4) au sujet des services offerts au sein de l'Université Laval en soutien aux centres de recherche, de création et d'innovation. Elle a également apporté son

soutien afin de mettre en relation les centres avec les différents services à leur disposition : Bureau du numérique (ARGUS), Service de soutien à l'édition savante et à la recherche de la Bibliothèque (bibliométrie, identifiants uniques pérennes - p. ex. ORCID ID), les services du Bureau de la responsabilité sociale et environnementale (BRSE; portrait ODD) et les services du VRRCI (SIRUL). Avant de proposer ces services, des ententes de collaboration ont été établies entre la coordonnatrice et les personnes représentant ou responsables de ces différentes ressources.

Tableau 4 – Centres reconnus ayant reçu de l'information sur les services et les outils à leur disposition au sein de l'Université Laval ainsi qu'une offre d'assistance

Centre de recherche	Informations et offre de soutien
Centre de recherche Cultures, arts et sociétés (CÉLAT)	2 juin 2025
Centre Interdisciplinaire en Modélisation Mathématique de l'Université Laval (CIMMUL)	6 juin 2025
Centre interdisciplinaire de recherche sur l'Afrique et le Moyen-Orient (CIRAM)	23 avril 2025
Centre de recherche en Économie de l'environnement, de l'Agroalimentaire, des Transport et de l'Énergie (CREATE)	2 juin 2025
Centre de recherche en infectiologie (CRI)	15 mai 2025
Centre de recherche sur les infrastructures en béton (CRIB)	16 mai 2025
Centre de recherche interuniversitaire sur la formation et la profession enseignante (CRIFPE-ULaval)	4 juin 2025
Groupe de recherche en santé respiratoire (GESER)	16 mai 2025
Groupe de Recherche sur l'inadaptation Psychosociale chez l'enfant (GRIP)	16 mai 2025
Observatoire interdisciplinaire de création et de recherche en musique, Université Laval (OICRM-ULaval)	27 août 2025
Recherches Appliquées et Interdisciplinaires sur les Violences intimes, familiales et structurelles (RAIV)	18 juin 2025
Centre de recherche en sciences et technologie du lait (STELA)	30 mai 2025

Centres reconnus : soutien dans la préparation du dossier d'évaluation.

La coordonnatrice d'activités a appuyé la direction de huit centres de recherche reconnus (voir Tableau 5) en lien avec la préparation de dossiers devant être soumis à la CRUL, soit en donnant de l'information sur les documents à présenter (p. ex. : les formats des CV acceptés), sur les données à colliger (p. ex. : membres admissibles au regard de la Politique et du statut de professeurs et professeures de l'Université ou les données factuelles à colliger), sur l'utilisation de la plateforme de visualisation des données de gestion de la recherche (ARGUS) ou sur les services à disposition pour dresser un état de leurs productions scientifiques. Ces démarches ont conduit à créer ou mettre à jour les identifiants uniques pérennes des membres (ORCID) et à broser un portrait ODD sur la base des publications des centres. Mentionnons que la

coordonnatrice d'activités a aussi communiqué avec des conseillers en développement de la recherche en faculté au sujet des services et outils à disposition, ainsi que sur les formulaires et les données exigées par la CRUL.

Tableau 5 – Centres reconnus ayant été soutenus dans la préparation de leur dossier d'évaluation

Centre de recherche	Informations et offre de soutien
<u>Centre de recherche sur les matériaux avancés</u> (CERMA)	2 et 3 juin 2025
<u>Centre interdisciplinaire de recherche sur l'Afrique et le Moyen-Orient</u> (CIRAM)	1 avril au 27 août 2025
<u>Centre de recherche en infectiologie</u> (CRI)	10 avril au 2 septembre 2025
<u>Centre de recherche sur les infrastructures en béton</u> (CRIB)	6 juin au 5 septembre 2025 (en cours)
<u>Groupe de recherche en santé respiratoire</u> (GESER)	16 mai au 28 août 2025 (en cours)
<u>Groupe de recherche en écologie buccale</u> (GREB)	24 mars au 15 mai 2025
<u>Groupe de Recherche sur l'inadaptation Psychosociale chez l'enfant</u> (GRIP)	16 mai au 17 juin 2025
<u>Observatoire interdisciplinaire de création et de recherche en musique, Université Laval</u> (OICRM-ULaval)	27 au 29 août 2025 (en cours)

Centres reconnus : processus d'évaluation.

La coordonnatrice d'activités a pris part au processus d'évaluation de deux centres de recherche depuis son arrivée, soit le [Centre de recherche en aménagement et développement](#) (CRAD) et le [Groupe de recherche en écologie buccale](#) (GREB). Pour ces deux centres, la coordonnatrice a également soutenu la représentante des étudiantes et étudiants au sein de la commission dans la démarche d'évaluation auprès des étudiantes, étudiants et des stagiaires au postdoctorat. Deux autres centres ont bénéficié de l'appui de la coordonnatrice d'activités, soit le [Centre interdisciplinaire de recherche sur l'Afrique et le Moyen-Orient](#) (CIRAM) et le [Groupe de recherche en santé respiratoire](#) (GESER). Pour le CIRAM, la coordonnatrice a guidé la direction du centre pour la production d'un rapport d'étape alors que pour le GESER, elle a procédé à l'analyse des documents soumis et effectué les suivis requis.

Centres en émergence : soutien dans la préparation du dossier d'évaluation, promotion des services et des outils et offre d'assistance.

La coordonnatrice d'activités a appuyé différents regroupements de chercheuses et de chercheurs désireux de connaître le processus et les ressources pour la désignation de centre en émergence ou intéressés à soumettre une demande. Dans ce cadre précis, l'assistance apportée aux groupes a lieu en collaboration avec le VRRCI, plus précisément le Bureau de la recherche et de l'innovation. Outre les liens établis avec les chercheurs, les chercheuses, les personnes-ressources et la Commission de la recherche, la coordonnatrice d'activités a procédé à la mise à jour de documents, dont le formulaire de demande de désignation comme centre en émergence.

2.Mandat particulier de la Commission de la recherche

La révision de la *Politique institutionnelle de reconnaissance des centres de recherche et de création* constitue un processus beaucoup plus approfondi et exhaustif que celui d'une mise à jour quinquennale. C'est pourquoi la Commission n'a pas entrepris de nouveau mandat particulier en 2024-2025.

3.Autres mandats et activités

3.1 Consultation sur la création de prix et reconnaissances destinés à la communauté de la recherche, de la création et de l'innovation de l'Université Laval.

Le 18 septembre 2024, la Commission a été consultée par Frédéric Picard, vice-recteur adjoint par intérim à la recherche, à la création et à l'innovation (VRRCI) et Annie Cantin, agente de recherche et de planification au VRRCI, dans le cadre d'un projet de création de prix internes d'excellence en recherche, sous la responsabilité du Comité des prix et distinctions de l'Université Laval (CPDUL).

Le CPDUL est actif à l'Université Laval depuis de nombreuses années. « *Il a pour mission d'animer et de coordonner le travail de mise en candidature des membres du corps professoral, enseignant et de recherche de l'Université ainsi que des autres membres de la communauté universitaire, à des*

distinctions, des prix et des médailles. Il contribue au rayonnement de l'institution et, de ce fait, au recrutement d'étudiantes et étudiants. »¹

L'objectif de ce concours est la mise en valeur des membres du corps professoral et enseignant, des finissants et finissantes aux cycles supérieurs et au postdoctorat et du personnel professionnel de recherche et de coordination. Ces prix s'adressent aux personnes œuvrant dans les trois grands secteurs, soit Santé et biomédical, Sciences humaines et sociales, arts et lettres, et Sciences et génie. Outre l'émulation que l'on souhaite créer au sein de la communauté, ces prix d'excellence ajoutent un levier aux dossiers de candidatures lavalloises admissibles à des distinctions au Québec, au Canada et à l'étranger. La Commission est fort enthousiaste à l'égard de ce projet et assure le vice-recteur adjoint et la coordonnatrice de son entière collaboration.

Le concours a été lancé en novembre 2024 dans la perspective de dévoiler les récipiendaires lors du Gala qui a fait suite au Grand rendez-vous de la recherche, de la création et de l'innovation, une première édition qui s'est tenue le 27 mai 2025². Ce premier Grand rendez-vous a connu un vif succès et, outre des conférences thématiques, a permis à des centres reconnus et d'autres regroupement de tenir des kiosques et de faire connaître leurs travaux.

3.2 Consultation de la Commission au sujet de la stratégie d'internationalisation de l'Université Laval.

François Gélneau, vice-recteur aux affaires internationales et au développement durable, responsable de l'EDI et de la philanthropie, et Geneviève Bédard, adjointe exécutive au Vice-rectorat aux affaires internationales et au développement durable, ont présenté la stratégie d'internationalisation le 16 octobre 2024.

Rattachée à la planification institutionnelle, la stratégie d'internationalisation était en voie d'être finalisée à l'automne 2024. Son contenu est élaboré à la lumière de consultations auprès des acteurs et actrices en faculté et dans différents services jouant un rôle dans l'accueil, le recrutement et l'encadrement des étudiantes et étudiants internationaux. On souhaite plus particulièrement que la dimension de l'accueil et du suivi des étudiantes et étudiants des cycles supérieurs prenant part aux travaux de recherche et de création universitaires, soit mieux intégrée à cette stratégie globale.

¹ [Comité des prix et distinctions | Notre université | Université Laval \(ulaval.ca\)](#)

² [Plus de 650 personnes au premier Grand rendez-vous de la recherche, de la création et de l'innovation de l'Université Laval](#)

C'est dans une approche de mobilité responsable que la stratégie vise à repenser l'accès aux services pour les cohortes internationales, à accroître la visibilité du caractère interculturel et international de l'Université Laval, tant pour les étudiants et étudiantes que pour le corps professoral. Cet objectif se reflète dans les trois piliers de la vision qui sous-tend la stratégie, soit se connecter avec le monde, enrichir l'expérience internationale des membres de notre communauté et accroître notre rayonnement et notre notoriété.

La Commission a salué les différentes avenues explorées pour favoriser le recrutement étudiant, tant au premier cycle qu'aux cycles supérieurs. Elle a souligné l'importance de favoriser l'accès aux cours et activités de francisation pour les étudiants et étudiantes allophones et invite à une mise en valeur d'incitatifs économiques, notamment en consolidant ou en agrégeant des offres d'appui financier existantes. L'Université peut également miser sur son offre souple de formation pour intéresser les personnes étudiantes de l'international qu'il s'agisse de débiter un programme ou pour consolider les connaissances afin de favoriser leur réussite. En matière de mobilité sortante, à l'instar du succès du programme de mobilité professorale, on constate qu'il faut élaborer des formules qui permettraient d'intéresser les étudiants et étudiantes de l'Université Laval, qu'ils soient aussi en emploi ou parents, à participer à cette mobilité qui joue un rôle important dans l'expérience d'apprentissage et pour le rayonnement institutionnel. Enfin, les difficultés actuelles de recrutement au postdoctorat ont également été évoquées. Compte tenu du rôle et de la contribution des postdoctorants et postdoctorantes dans les groupes et centres de recherche, il serait souhaitable de se pencher sur des éléments de facilitation, dont le soutien financier ou l'accès au statut de codemandeur ou codemanderesse pour l'obtention de subventions.

3.3 Consultation sur l'utilisation de l'intelligence artificielle générative (IAg) dans les mémoires et les thèses.

Marie-Renée Blanchet, vice-doyenne à la Faculté des études supérieures et postdoctorales, accompagnée par Seima Souissi, agente de recherche et de planification, ont présenté un document sur l'utilisation de l'intelligence artificielle générative dans les mémoires et les thèses. Cette présentation de la FESP a eu lieu le 16 avril 2025.

Ce projet, visant à encadrer l'utilisation de l'IAg dans les mémoires et les thèses, comporte des principes directeurs pour un usage responsable de cet outil, un protocole évolutif et une trousse de départ pour les étudiants et les étudiantes. Le projet vise à assurer la transparence et l'intégrité dans le recours à l'IAg tout au long du parcours universitaire. On rappelle que des principes directeurs sur l'Intelligence artificielle en enseignement ont été adoptés par l'Université Laval et qu'un comité institutionnel permanent sur l'IAg a été constitué. C'est un comité sous l'égide de la FESP, créé en décembre 2024, qui a été chargé d'établir des lignes

directrices spécifiques pour l'utilisation de l'IAg dans les mémoires et les thèses et d'établir des comparaisons avec les consignes émises par différentes institutions québécoises et canadiennes.

Le document soumis à la Commission comporte une mise en contexte où on fait le point sur l'intelligence artificielle générative, sur ses applications et sur les implications qui en découlent. Les risques et les défis éthiques associés à l'usage de l'IAg sont abordés et des exemples d'utilisation possible en recherche et en création sont présentés, tout en mentionnant que chaque domaine peut comporter des paramètres spécifiques. On retient également l'importance d'acquérir les compétences nécessaires à un usage éclairé de l'IAg et l'évolution rapide dans ce domaine qui nécessitera des mises à jour en fonction des avancées technologiques, des impacts qui pourraient être constatés sur l'acquisition des compétences de même que les enjeux juridiques qui pourraient se révéler au fil du temps.

Enfin, la personne étudiante a la responsabilité de prévoir la traçabilité de tout recours à l'IAg au cours de son parcours de formation en faisant usage d'un journal de bord. Le recours aux outils d'IA générative doit ainsi faire l'objet d'une discussion entre personne étudiante et direction d'études et de recherche dans la perspective d'établir une compréhension commune lors de l'établissement du plan de collaboration.

La Commission a mis de l'avant l'importance de former les directions d'études et de recherche afin qu'elles puissent guider adéquatement les étudiantes et étudiants en formation dans leur recours à l'IAg, notamment au regard des différentes exploitations possibles selon les disciplines, voire au sein d'une même discipline. La déclaration obligatoire prévue de l'utilisation faite de l'IAg dans l'avant-propos des mémoires et des thèses permettra aux évaluatrices et évaluateurs externes et internes de connaître les normes qui ont été appliquées.

Force est de constater que la plupart des questionnements relatifs à l'IAg portent sur les limites, à savoir ce qui est permis et ce qui ne l'est pas. La Commission invite à dépasser la vision actuelle des interdits pour aborder l'IAg sous l'angle de ce qui peut être aidant dans le cadre d'un programme ou d'une discipline donnée.

3.4 Rencontre et collaboration avec l'Autorité nationale d'assurance qualité de l'enseignement supérieur au Sénégal (ANAQ-SUP).

Le 21 octobre 2024, à l'invitation de *Pole Québec* (<https://polequebec.ca/>), une délégation de l'Autorité nationale d'assurance qualité de l'enseignement supérieur du Sénégal, désireuse de connaître la politique et le processus en place pour la reconnaissance institutionnelle d'un centre est venue rencontrer le président de la Commission et la secrétaire permanente. Cette rencontre a également permis d'échanger sur les modes de fonctionnement et l'incitation à la carrière en recherche dans les institutions québécoises et sénégalaises.

L'Autorité nationale d'Assurance Qualité de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (ANAQ-SUP) du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche du Sénégal. L'ANAQ-SUP est chargée d'assurer la qualité des programmes, des filières et des établissements publics et privés. Dans le cadre de l'exécution de ses missions, elle procède à l'évaluation des écoles doctorales en vue de leur accréditation. L'ANAQ-SUP a transmis à la Commission de la recherche des requêtes visant à trouver des experts dans différents domaines pour prendre part à l'évaluation des programmes doctoraux.

Deux membres de la Commission de la recherche ont ainsi pris part à l'évaluation d'écoles doctorales. L'évaluation de l'École Doctorale Physique, Chimie, Sciences de la Terre et de l'Ingénieur (ED PCSTUI) a eu lieu en février 2025 avec la participation de Bruno Gaillet et une seconde mission s'est tenue en avril 2025 pour l'évaluation de l'École Doctorale des Sciences et Technologies (ED ST) de l'Université Gaston Berger de Saint-Louis. Seddik Khalloufi a pris part à ce processus d'évaluation.

Les membres ayant participé à ces évaluations ont souligné le sérieux et la qualité du processus d'évaluation mené par cet organisme. Plusieurs tâches sont associées à cette mission confiée à des comités d'expertes et d'experts provenant de différents pays de la francophonie. Les participants ont souligné l'ouverture des instances qui ont accueilli le comité et leur souci constant d'améliorer leurs processus d'évaluation. Les efforts déployés par le corps professoral et les cohortes étudiantes pour mener à bien les études aux cycles supérieurs ont été soulignés, de même que la mutualisation des ressources matérielles et humaines qui permettent de mettre en place et d'assurer la formation et la recherche.

3.5 Composition de la Commission de la recherche dans le cadre de la révision des statuts de l'Université Laval.

Les articles des statuts de l'Université Laval en cours de révision qui concernent les trois commissions permanentes ayant été adoptés par le Conseil universitaire et le Conseil d'administration, la Commission de la recherche prépare de façon progressive l'entrée en vigueur des dispositions qui ont trait, notamment, à sa composition.

La Commission de la recherche comptera 26 membres ayant droit de vote. Outre la présidence de la Commission et la doyenne de la Faculté des études supérieures et postdoctorales, on dénombre 16 membres du corps professoral représentant les facultés réparties en quatre secteurs, trois membres du corps professoral représentant les centres de recherche, deux personnes étudiantes (l'une au 2^e cycle et l'autre au 3^e cycle), une personne inscrite au postdoctorat et deux membres du personnel professionnel de recherche des centres reconnus.

Les personnes qui représentent les facultés occupant des sièges permanents sont nommées pour des mandats de trois ans renouvelables une fois, alors que les facultés qui ont souhaité demeurer en alternance désigneront leurs membres pour des mandats de deux années, non renouvelables.

Enfin, la Rectrice ou le Recteur, la vice-rectrice ou le vice-recteur à la recherche ou la personne qui la représente et la ou le secrétaire permanent demeurent membres d'office sans droit de vote.

Peu de nouvelles dispositions concernent le fonctionnement des commissions permanentes si ce n'est la publication de leurs ordres du jour et de leurs procès-verbaux afin que ces documents puissent être consultés de façon publique.

La Secrétaire générale de l'Université a rencontré les membres de la Commission le 25 avril 2025 afin de discuter des modalités d'implantation du nouveau contingent des membres de la CRUL et des autres dispositions qui concernent ses Règles de fonctionnement. C'est de façon progressive que le contingent de la Commission de la recherche sera mis en place à compter de l'automne 2025.

3.6 Consultation sur les Principes directeurs sur l'utilisation de l'IA générative en recherche.

Le 28 mai 2025, Patrick Marois, directeur du Bureau du numérique en recherche a rencontré la Commission afin de présenter les éléments de principes directeurs sur l'utilisation de l'IA générative en recherche en phase d'élaboration et au sujet desquels il souhaitait consulter la Commission.

Le projet initial comprend 10 principes directeurs qui constituent des valeurs de référence globales pour encadrer l'utilisation de l'IAG en recherche. Les secteurs, unités et disciplines pourront, une fois ce cadre général établi, préciser leurs pratiques selon leurs besoins spécifiques et leurs domaines d'activités. Des formations sont également prévues pour accompagner la mise en œuvre des principes établis.

On souhaite recueillir les commentaires des membres de la CRUL par la voie d'un sondage à remplir individuellement provenant du VRRCI. Les réponses et commentaires des membres permettront d'affiner le projet qui sera de nouveau présenté à la Commission au cours de l'automne dans une version plus avancée.

Les membres ont discuté de l'étendue de ce que l'on désigne par « communauté de recherche » et des actrices et acteurs qui doivent en être considérés comme membres, notamment les patients partenaires. Il a été proposé de prendre exemple sur la définition formulée par les organismes subventionnaires pour déterminer ce que doit comprendre la communauté de recherche.

La Commission souhaite que les principes déjà énoncés puissent être rapidement utilisés pour inspirer la gouvernance des centres de recherche, puisqu'il s'agit de bonnes pratiques, bien qu'elles soient à un niveau très général. Ainsi, le recours aux 10 principes énoncés permettrait de s'assurer, d'ores et déjà, que les initiatives et travaux futurs soient alignés sur ces orientations générales. Enfin, il est précisé qu'il s'agit de principes directeurs et non d'élaborer une politique institutionnelle sur l'utilisation de l'IAG en recherche.

Outre la Commission de la recherche, les suivis incluent une consultation auprès de la Table de concertation de la recherche, des administrateurs et administratrices de l'Université Laval, des directions des centres de recherche et des entités syndicales.

3.7 Le financement des centres de recherche reconnus.

Serge Desnoyers, adjoint à la vice-rectrice au VRRCI et directeur du Bureau de la recherche, a souhaité discuter avec les membres de la Commission au sujet des modalités de financement des centres de recherche reconnus de l'Université Laval. Ces modalités n'ont pas été revues de plus plusieurs années, mais le financement des centres doit aussi tenir compte des disponibilités financières actuelles.

Le modèle actuel de financement pour un centre reconnu est constitué par un montant forfaitaire annuel de 25 k\$ auquel s'ajoutent 1,2 k\$ pour chaque membre régulier du centre. Ce montant individuel est le même pour les membres en double appartenance.

Lors de l'évaluation des centres, la Commission constate régulièrement que des personnes ayant le statut de membres régulières ou réguliers ne satisfont plus aux exigences de la politique institutionnelle en matière de ressources financières pour réaliser la recherche, de productivité et d'encadrement. On constate ainsi des lacunes quant à l'admissibilité des membres sur des périodes de plus de 36 mois. C'est pourquoi la nouvelle politique institutionnelle exige que l'admissibilité au statut de membres régulières ou régulières soit validée chaque année, avant la transmission de la liste des membres au VRRCI pour l'établissement du financement annuel du centre.

On souhaite par ailleurs reconnaître l'excellence et le dépassement dont font preuve certains centres de recherche. La Commission, dans la foulée de la révision de ses outils d'évaluation, propose une grille d'évaluation qui rendrait possible cette reconnaissance. Les modalités permettant de souligner ce dépassement demeurent à finaliser, mais l'on aspire à créer un incitatif concret à viser l'excellence.

La réflexion sur les modalités de financement des centres reconnus de l'Université Laval se poursuit, appuyée par la nouvelle version de la politique institutionnelle et les outils d'évaluation mis en place à l'issue de la révision de la politique de 2018.

3.8 Présentation de l'avis de la Commission des affaires étudiantes sur « La condition des étudiantes et des étudiants allophones aux cycles supérieurs ».³

La présidente de la Commission des affaires étudiantes (CAÉ), Najat Bhiry, accompagnée de Mahité Breton, agente de recherche et de planification et secrétaire de la CAÉ, ont présenté à la Commission un avis portant sur la condition des étudiantes et étudiants allophones aux cycles supérieurs. Cet avis vise à sensibiliser la communauté universitaire aux défis spécifiques rencontrés par ces étudiantes et étudiants, notamment dans leurs rapports avec leur direction d'études et de recherche.

L'enquête canadienne auprès des étudiants et étudiantes à la maîtrise et au doctorat menée en 2019 a révélé que 91 % des répondantes et répondants de l'Université Laval ont évalué la qualité de leurs relations avec leur direction de recherche comme étant bonnes, très bonnes ou excellentes. Cependant, certains étudiants et étudiantes rencontrent des difficultés importantes, notamment des cas de harcèlement et d'abus de pouvoir, qui mènent à de la détresse psychologique, voire à des situations de précarité. Ces problèmes touchent particulièrement les étudiants et étudiantes allophones, ne maîtrisant que peu ou pas le français ni, dans certains cas, l'anglais.

La démarche de la Commission des affaires étudiantes a conduit à un élargissement du mandat pour émettre des recommandations applicables à l'ensemble de la communauté universitaire. Les recommandations portent sur cinq enjeux principaux : la sensibilisation et l'information, les protocoles de dénonciation, les stratégies de recrutement, le soutien offert aux professeurs et aux professeures et des outils de formation à l'intention des étudiants et étudiantes.

Les recommandations formulées ont été présentées aux membres de la Commission qui ont ensuite formulé différentes observations ainsi que des suggestions. La CRUL considère que l'ensemble des étudiants et étudiantes des cycles supérieurs doivent bénéficier des effets des recommandations formulées puisque les problématiques révélées peuvent se produire dans tous les programmes de formation à la recherche. La recommandation visant à mettre en place des comités d'encadrement favorisant un regard partagé sur la situation de chaque personne étudiante est jugée très pertinente.

On souligne que le plan de collaboration ne constitue pas une assurance pour le bon déroulement des relations d'encadrement puisqu'il n'est pas systématiquement suivi ou mis à jour. Les membres de la CRUL suggèrent de produire soit un document plus simple et interactif, soit un document « vivant » où la direction de recherche et la personne étudiante peuvent faire des mises

³ [CAE-2024-condition-allophones-cycles-superieurs.pdf](#)

à jour, insérer des commentaires ou revoir les échéanciers. Afin de s'assurer que l'information en lien avec les situations conflictuelles parvient aux étudiants et étudiantes, il est suggéré de les intégrer à Mon portail. Enfin les centres de recherche peuvent jouer un rôle important pour briser l'isolement par la formation de comités étudiants et l'organisation d'activités tant sociales que scientifiques.

Il est noté que la langue pose un problème pour l'intégration des personnes étudiantes, non seulement à l'Université, mais également dans la ville et la région de Québec. On constate un manque de diffusion des ressources d'apprentissage linguistique en français (programme immersif de trois semaines en août et programme Rêver en français). Il convient d'insister auprès des directions d'études et de recherche sur l'importance de favoriser l'accès à ces ressources pour les personnes étudiantes.

Un élément porté à l'attention de la Commission touchait les situations où les directions d'études et de recherche ont dû composer avec l'absence régulière des étudiants et étudiantes en démarche d'immigration. Les démarches, non annoncées initialement par les étudiants et étudiantes, obligent des professeurs et professeures à composer avec l'absentéisme et génèrent des tensions entre l'objectif d'immigration des personnes étudiantes internationales et celui des exigences de leur formation universitaire.

Enfin, les principes d'un recrutement responsable ont été évoqués, prévoyant des entrevues avec les personnes candidates et des documents d'accueil et d'accompagnement adaptés par les unités ou les facultés. La Commission souhaite des pratiques standardisées de recrutement et d'accueil ainsi qu'un soutien qui soit cohérent et en continu.

3.9 Projet d'aide à la rédaction de procès-verbaux et de comptes rendus avec l'intelligence artificielle générative.

C'est le 26 mai 2025 que l'équipe des Commissions permanentes qui a participé aux chantiers transformateurs sur les services de proximité simplifiés et personnalisés a présenté l'outil d'aide à la rédaction élaboré en collaboration avec la Cellule d'expérimentation IA de la DTI. Lors de ce Rassemblement des Équipes Chantier, les impacts de la preuve de concept de l'aide-rédacteur de même que ses éléments constitutifs ont fait l'objet d'un exposé dans le style des concours « Ma thèse en 180 secondes ».

Il s'agissait, pour les commissions permanentes et la Cellule d'expérimentation IA de la DTI, de réaliser une preuve de concept en élaborant un outil d'aide à la rédaction afin d'alléger la production des procès-verbaux pour chacune des commissions. Les commissions doivent produire environ 50 procès-verbaux par an, chacun exigeant jusqu'à une journée de demi de travail (donc 75 jours de travail ou 525 heures). Un des défis de ce projet était la participation

mixte des membres (en présentiel et à distance), la captation en présentiel sans microphones individuels, la grande variété des contenus pouvant graviter autour d'un même sujet et la terminologie particulière associée aux sigles utilisés pour désigner les différents centres de recherche et les organismes subventionnaires notamment.

Le projet lancé en 2023-2024 a donné lieu à l'essai de différents outils et a nécessité plusieurs échanges et allers-retours afin de procéder à des choix éclairés, de raffiner les résultats obtenus et de parvenir à des textes de bonne, puis de haute qualité. Les essais se sont accélérés à compter de l'automne 2024 et l'outil, qui pourrait être plus largement exploité à la suite de la preuve de concept, a pris sa forme définitive au cours de l'hiver 2025.

En résumé, *Webex* s'est avéré le meilleur outil pour procéder aux enregistrements des séances, alors que *Noota* constitue un système de transcription éprouvé et sécuritaire. S'ajoutent à ces éléments de base, les ordres du jour, les notes prises en séances et tout document afférent soumis à la Commission. Tous ces intrants sont ensuite soumis à une version de *Chainlit* adaptée pour le travail d'assistance à la rédaction. Les résultats se raffinent avec l'amélioration des modalités de questionnement, mais le produit final doit obligatoirement faire l'objet d'une révision et de vérifications par l'humain.

Pour finir, le temps de préparation des procès-verbaux a diminué de trois à cinq heures en moyenne et le personnel peut réorienter les heures économisées vers des activités à plus forte valeur ajoutée. La rédaction des procès-verbaux est un défi beaucoup plus stimulant et le processus a été exploité pour divers besoins de documentation administrative aux Commissions permanentes. La convivialité de l'outil élaboré constitue une excellente porte d'entrée pour se familiariser avec l'utilisation de l'intelligence artificielle générative.

Nous tenons à remercier la Cellule d'expérimentation IA de la DTI qui a su comprendre nos objectifs, analyser nos besoins et nous offrir un outil dont le raffinement permet, entre autres, une rédaction épiciène et, à compter d'octobre 2025, la production de procès-verbaux dont les contenus respecteront les exigences de la protection des renseignements personnels.

3.10 Collaboration avec le Bureau de la responsabilité sociale et environnementale : un portrait ODD pour les centres de recherche.

Le Bureau de la responsabilité sociale et environnementale propose aux centres de recherche, de création et d'innovation d'élaborer leurs portraits au regard des objectifs de développement durable (ODD), à partir des données bibliométriques élaborées par le service de Soutien à l'édition savante et à la recherche. Ce portrait permet au centre de repérer ses forces et peut également lui servir à déterminer certaines orientations de recrutement afin de développer ou de renforcer un axe ou un secteur d'activités.

Le portrait ODD est à la fois un diagnostic et un outil de réflexion qui permet à un centre de faire le point sur son engagement en matière de responsabilité sociale : avancement et partage des savoirs ; action climatique ; bien-être et qualité de vie ; EDI et communautés ; protection des espaces et utilisation des ressources. Outre le fait que les principes ODD et la responsabilité sociale constituent des valeurs phares de l'Université Laval, il s'agit de dimensions que les centres doivent pouvoir mettre en valeur auprès des organismes subventionnaires tout comme dans des perspectives de collaboration et de recrutement.

La version 2025 de la politique institutionnelle de reconnaissance des centres prend aussi en compte ces dimensions en matière de responsabilité sociale et environnementale (section 2.7) et appelle les centres à partager leurs réalisations et leurs bonnes pratiques dans le document de présentation des réalisations des centres qui fait partie du dossier de demande de renouvellement ou de nouvelle reconnaissance. Un exemple d'analyse est présenté en annexe 4 du rapport annuel de la Commission.

4. Remerciements

La Commission tient à remercier Martine Duquet, responsable du secrétariat des Commissions permanentes, pour son soutien indéfectible aux travaux administratifs et de secrétariat de la Commission et sa participation au projet d'aide à la rédaction avec l'IAG. Elle remercie également pour leur collaboration la secrétaire permanente, Marise Ouellet, l'agente de recherche et de planification, Mahité Breton, qui ont également pris part au projet IAG. Enfin, un remerciement tout spécial à Marie-Ève Schmouth, coordonnatrice d'activités à la Commission de la recherche qui s'est jointe à l'équipe en mars 2025, pour les différentes actions entreprises et les moyens mis en œuvre, dans un court laps de temps, afin d'assister les centres de recherche, de création et d'innovation lesquels nous font déjà part de leur satisfaction à l'égard du soutien apporté.

Un merci spécial est adressé à tous et toutes les membres de la Commission ayant participé aux évaluations de centres de recherche (par ordre alphabétique) : Jean-François Bilodeau, Pierre Blanchet, Amélie Charest, Simon Coulombe, Bruno Gaillet, Mathilde Djouela Kuitche, Jérôme Lapointe, Jonathan Livernois, Joanna Mutombo, Mahmoud Rouabhia, Bernard Wentzel.

La Commission souhaite également exprimer sa reconnaissance envers toutes les personnes qui apportent régulièrement leur concours à la réalisation de son mandat et qui répondent avec diligence aux demandes qui leur sont adressées, dont les facultés, les directions des centres et le personnel administratif. La Commission remercie également l'équipe du Vice-rectorat à la recherche, à la création et à l'innovation, ainsi que le Bureau du numérique en recherche (ARGUS) et le Service de soutien à la recherche de la Bibliothèque (ORCID) qui, par leur appui aux diverses opérations entourant les suivis périodiques auprès des centres de recherche, apportent une contribution importante à ses travaux.

Pour la Commission de la recherche,



Charles M. Morin

Président

Le 1^{er} octobre 2025

Par Marise Ouellet, secrétaire permanente de la Commission.

ANNEXE 1

Composition de la Commission de la recherche 2024-2025

**Membre dont le mandat a pris fin ou qui a démissionné en cours d'année*

Composition	Membres	Fin de mandat départ
-------------	---------	-------------------------

AVEC DROIT DE VOTE

Président	MORIN, Charles M.,	2026-04
Doyenne de la FÉSP	PILOTE, Annie	d'office
Trois professeures ou professeurs Art et lettres	LIVERNONIS, Jonathan, FLSH	2026-09
	LACASSE, Serge, FMUS	2026-11
Trois professeures ou professeurs Sciences humaines	COULOMBE, Simon, FSS	2026-11
	DUVAL, Stéphanie, FSÉ	2027-09
	POTVIN-TREMBLAY, Charles, FD	2026-02
Deux professeures ou professeurs Sciences de la santé	BILODEAU, Jean-François, FM	2027-10
	SASSEVILLE, Maxime, FSI	2027-04
Quatre professeures ou professeurs Sciences pures et appliquées	BEAULIEU, Luc, FSG	2026-10
	BLANCHET, Pierre, FFGG	2026-10
	GAILLET, Bruno, FSG <i>*RUSCH, Leslie, FSG</i>	2027-11 2024-10
	KHALLOUFI, Seddik, FSAA	2025-08

Deux étudiantes et étudiants de 2 ^e ou 3 ^e cycle	DJOUELA-KUITCHÉ, Mathilde *DAHMANI, Cylia	2026-03 2025-01
	MUTOMBO, Joanna	2025-02
Deux représentantes ou représentants des centres de recherche reconnus	WENTZEL, Bernard, FSÉ (CRIFPE)	2026-12
	BOUYER, Laurent, CIRIS *VALLÉE, Réal, FSG (COPL)	2028-05 2025-03
Deux personnes désignées par le Conseil de la FÉSP	KABLAN, Serge A (FSA, intérim) * VEILLEUX, Sophie, FSA	2026-12
	ROUABHIA, Mahmoud, FMD	2024-10
Une ou un membre du personnel professionnel de recherche	CHAREST, Amélie, FSAA	2024-10

SANS DROIT DE VOTE :

La rectrice	D'AMOURS, Sophie	d'office
Vice-rectrice à la recherche, à la création et à l'innovation :	BROUILLET, Eugénie Représentée par :	d'office
Vice-recteur adj. à la recherche, à la création et à l'innovation :	PICARD, Frédéric	
Secrétaire permanente	OUELLET, Marise	2025-09

ANNEXE 2

Liste des centres de recherche reconnus par le Conseil universitaire 2024-2025

Centres de recherche		Direction
1. ARThrite-ULaval	Centre de recherche ARThrite.	Paul R. Fortin Éric Boilard
2. c-EAU	Centre de recherche sur l'eau.	Céline Vaneeckhaute
3. CEF-ULaval	Centre d'étude de la forêt.	Marc J. Mazerolle
4. CEISM	Centre d'études et d'interventions en santé mentale.	Geneviève Belleville Guillaume Foldes-Busque
5. CELAT-ULaval	Centre de recherche Culture-Arts-Société.	Adèle Garnier
6. CEN-ULaval	Centre d'études nordiques.	Normand Voyer
7. CERMA	Centre de recherche sur les matériaux avancés.	Élodie Boisselier
8. CeRVIM	Centre de recherche en robotique, vision et intelligence machine.	Clément Gosselin
9. CIÉQ-ULaval	Centre interuniversitaire d'études québécoises.	Aline Charles
10. CIÉRA	Centre interuniversitaire d'études et de recherches autochtones.	Geneviève Motard
11. CIMMUL	Centre interdisciplinaire en modélisation mathématique de l'Université Laval.	Jean Deteix Thierry Duchesne (2025 [06])
12. CIRAM	Centre interdisciplinaire de recherche sur l'Afrique et le Moyen-Orient.	Henri Assogba
13. CIRRELT-ULaval	Centre interuniversitaire de recherche sur les réseaux d'entreprise, la logistique et le transport.	Jacques Renaud Nadia Lehoux
14. Cirris	Centre interuniversitaire de recherche en réadaptation et intégration sociale.	Catherine Mercier Yves De Koninck et François Routhier (intérim 2025-06)

15. COPL-ULaval	Centre d'optique, photonique et laser.	Sophie LaRoche et Daniel Côté
16. CRAD	Centre de recherche en aménagement et développement.	Geneviève Cloutier
17. CRC	Centre de recherche sur le cancer.	Chantal Guillemette et Josée Lavoie
18. CRDIG	Centre de recherche en données et intelligence géospatiales.	Éric Guilbert
19. CRDM	Centre de recherche en données massives.	Philippe Després
20. CRDSI	Centre de recherche en reproduction, développement et santé intergénérationnelle.	Marc-André Sirard Clémence Belleannée (2025-01)
21. CREATE	Centre de recherche en économie de l'environnement, de l'agroalimentaire, des transports et de l'énergie.	Lota Dabio Tamini
22. CRI	Centre de recherche en infectiologie.	Marc Ouellette
23. CRIB-ULaval	Centre de recherche sur les infrastructures en béton.	Marc Jolin Luca Sorelli (2025-06)
24. CRIFPE-ULaval	Centre de recherche interuniversitaire sur la formation et la profession enseignante.	Marie-Andrée Lord
25. CRIRES	Centre de recherche et d'intervention sur la réussite scolaire.	Denis Savard
26. CRIV	Centre de recherche et d'innovation sur les végétaux.	Dominique Michaud
27. CRMUR-ULaval	Centre de recherche sur les matériaux renouvelables.	Véronique Landry et Éveline Thiffault
28. CRREP	Centre de recherche sur les risques, les enjeux économiques, et les politiques publiques.	Marie-Hélène Gagnon
29. E4M	Centre de recherche sur la géologie et l'ingénierie des ressources minérales.	Jocelyn Bouchard
30. Extrametal	Centre de recherche sur l'aluminium.	Houshang Darvishi Alamdari

31. GESER	Groupe de recherche en santé respiratoire.	François Maltais
32. GREB	Groupe de recherche en écologie buccale.	Fatiha Chandad
33. GRIP-ULaval	Groupe de recherche sur l'inadaptation psychosociale chez l'enfant.	Frédéric Guay
34. JEFAR	Centre de recherche Jeunes, familles et réponses sociales.	Kevin Lavoie
35. LOEX	Centre de recherche en organogénèse expérimentale de l'Université Laval.	Lucie Germain
36. NeuroQuébec	Centre thématique de recherche en neuroscience	Laurent Bouyer Christophe Proulx et Jessica Deslauriers (2025-03)
37. OICRM-ULaval	Observatoire interdisciplinaire de création et de recherche en musique.	Sophie Stévançe
38. PROTEO-Laval	Regroupement québécois de recherche sur la fonction, la structure et l'ingénierie des protéines.	Nicolas Bisson
39. Québec-OCÉAN ULaval	Groupe interinstitutionnel de recherches océanographiques du Québec.	Frédéric Maps
40. RAIV	Recherches Appliquées et Interdisciplinaires sur les Violences intimes, familiales et structurelles.	Geneviève Lessard Catherine Rossi (interim: 2025-06)
41. STELA	Centre de recherche en sciences et technologie du lait.	Steve Labrie

ANNEXE 3

Liste des instituts de l'Université Laval 2024-2025

Institut	Direction
1. EDI2 : Institut équité, diversité, inclusion, intersectionnalité	Sophie Brière
2. IBIS : Institut de biologie intégrative et des systèmes	Steve Charette
3. IDÉA : Institut d'éthique appliquée	Ivan Tchotourian
4. IÉAM : Institut d'études anciennes et médiévales	Alban Baudou et Pierre–Luc Brisson
5. IHQEDS (Institut EDS) : Institut en environnement, développement et société	Stéphane Roche
6. IID : Institut intelligence et données	Christian Gagné Lynda Robitaille
7. INAF : Institut sur la nutrition et les aliments fonctionnels	Lucie Beaulieu et Renée Michaud
8. IPAC : Institut du patrimoine culturel	Laurier Turgeon
9. ISPFV MS-UL : Institut de soins palliatifs et de fin de vie Michel-Sarazin – Université Laval	Diane Tapp
10. IVPSA : Institut sur le vieillissement et la participation sociale des aînés	Émilie Raymond et Andrée Sévigny

RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE EN RECHERCHE, EN CRÉATION ET EN INNOVATION

Par sa mission d'enseignement, de recherche et d'engagement dans les collectivités, l'Université Laval stimule l'acquisition et le partage des savoirs dans des domaines d'expertise qui contribuent à l'atteinte des objectifs de développement durable (ODD) de l'Organisation des Nations unies. Grâce à ses activités d'enseignement et de recherche, elle contribue à former des leaders aptes à mettre en place les transformations nécessaires au développement durable des collectivités et à répondre aux grands enjeux sociétaux.

Ainsi, l'Université s'est doté d'un [Plan de développement, recherche, création, innovation 2022- 2027](#), intitulé S'unir pour transformer le monde – Innover pour le mieux-être en société. Ce plan s'articule autour d'une ambition claire : mener des travaux de recherche, de création ou d'innovation inclusifs, connectés et durables au bénéfice des collectivités et de la planète. De plus, l'Université a adopté une [Stratégie DD – Horizon 2030](#) dans laquelle est indiquée une volonté d'appuyer et mettre en valeur la contribution des activités d'enseignement et de recherche à l'atteinte des ODD.

Dans cet ordre d'idée, la [Politique de reconnaissance des centres de recherche et de création à l'Université Laval](#), révisée en 2024, inclut l'appréciation des retombées sociales et environnementales des centres de recherche, tant en ce qui concerne l'avancement des connaissances qu'ils génèrent que leurs activités.

Pour ce faire, l'Université utilise la matrice des 17 ODD pour sensibiliser les membres de sa communauté de recherche à comment ils et elles contribuent à les atteindre. Cette matrice permet également de mesurer et de mettre en valeur l'envergure de sa capacité transformatrice ainsi que l'ampleur de la contribution de sa communauté aux enjeux sociaux et environnementaux.

Les outils présentés aux pages subséquentes, soit le portrait ODD (page 2) et l'outil d'aide à la réflexion (page 3), visent à offrir un appui personnalisé aux membres de la communauté de la recherche, de la création et de l'innovation, en complémentarité au processus d'évaluation des centres de recherche reconnus.



GROUPE DE RECHERCHE EN SCIENCES DE LA SANTÉ

PORTRAIT ODD DES PUBLICATIONS

Vous trouverez ci-bas un portrait ODD des publications de votre centre de recherche. Cela permet de brosser une image des liens entre vos publications et le cadre de référence des Objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU.

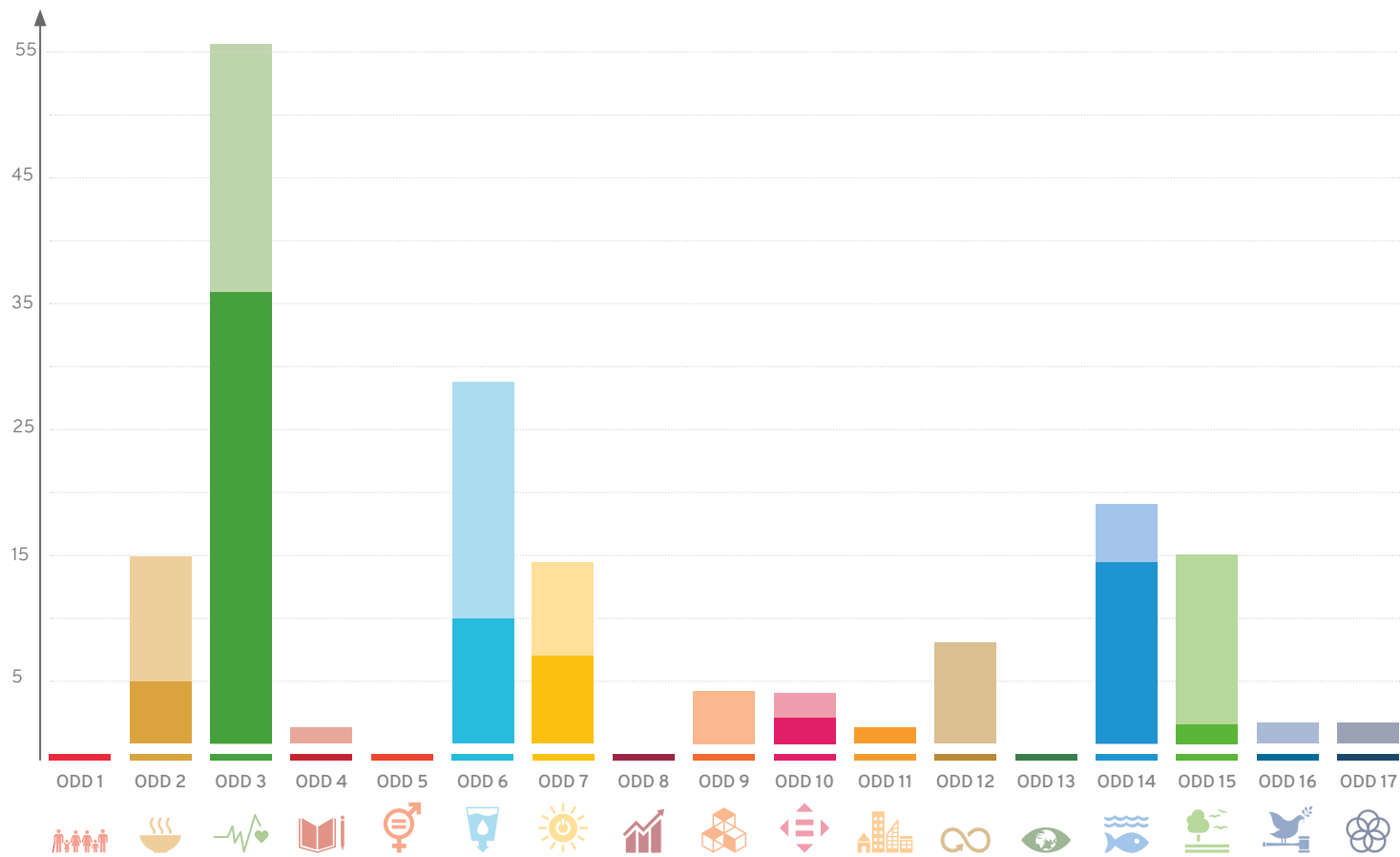
Les données permettant de générer ce portrait ODD ont été colligées par la Bibliothèque de l'Université Laval à partir de OpenAlex, un logiciel libre qui soutient les analyses bibliométriques des publications universitaires.

Parmi les données disponibles, OpenAlex attribue, pour chaque publication, un indice de pertinence avec les 17 ODD de développement durable de l'ONU grâce à un classificateur utilisant l'intelligence artificielle analysant les titres et résumés. Le portrait ODD est une représentation graphique de ces liens, qualifiés de mineurs (indice entre 0,4 et 0,7) ou de majeur (indice >0,7) pour fins de clarté communicationnelle.



[En savoir plus sur les services bibliométriques de la Bibliothèque](#)
[En savoir plus sur OpenAlex](#)

Portrait ODD des 274 d'articles scientifiques révisées par les pairs des membres du Centre en 2021-2024



Couleur foncée : lien majeur (explicite) / Couleur pâle : lien mineur (implicite)

RETOMBÉES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

Cet outil permet de guider la réflexion pour évaluer les impacts sociaux et environnementaux liés aux pratiques des centres de recherche reconnus (CRR). Les pratiques des CRR peuvent être tangibles, comme les acquisitions de biens et de services, les déplacements professionnels, l'utilisation efficiente des ressources, les sources de financement, le choix du milieu et des populations à l'études ou intangibles comme le climat de travail, l'interdisciplinarité, la gouvernance inclusive et diversifiée, la diffusion des savoirs, les collaborations et les relations partenariales.

Les retombées sociales et environnementales sont des conséquences immédiates ou futures, réelles ou potentielles, liées aux pratiques en cours ou à venir dans les CRR. Ces retombées peuvent être négatives ou positives. Il peut également y avoir des opportunités anticipées ou des bénéfices à acquérir, et ce pour le même impact.

		« Négatif » « Positif »						
		Élevé	Modéré	Faible	N/AP	Faible	Modéré	Élevé
Avancement et partage des savoirs	- Laboratoire vivant - Science ouverte - Interdisciplinarité - Partenariats et collaborations - Innovation responsable et engagée	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
		Précision:						
Action climatique	- Efficience énergétique - Réduction des GES - Mobilité durable - Financement responsable - Adaptation aux changements climatiques	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
		Précision:						
Bien-être et qualité de vie	- Répercussion sur la charge de travail - Environnement sain et sécuritaire - Accessibilité - Santé mentale positive - Culture de collaboration et d'entraide	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
		Précision:						
EDI et communautés	- Justice sociale - Gouvernance inclusive et diversifiée - Lutte contre les discriminations - Valorisation des perspectives autochtones - Ouverture sur le monde	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
		Précision:						
Protection des espaces et utilisation des ressources	- Approvisionnement éthique responsable - Réduction à la source (3RV) - Développement économique soutenable - Pratiques écoresponsables - Respect des écosystèmes	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
		Précision:						

OUTILS ET RESSOURCES

- Formation « Notre université, notre pouvoir d'agir » (accès [membre du personnel](#) ou [personne étudiante](#))
- [Aide-mémoire](#) « La prise en compte des objectifs de développement durable (ODD) en recherche »
- Initiative [Mon Labo écoresponsable ULaval](#), [Mon Action climatique ULaval](#) et [Mon Équilibre ULaval](#)
- [Financement](#) du Fonds de développement durable ou du Fonds d'action climatique ULaval
- [Répertoire de la formation continue de l'Université Laval](#)

CONTACTEZ-NOUS

L'équipe du Bureau de la responsabilité sociale et environnementale de l'Université Laval (BRSE) offre aux centres de recherche un appui pour explorer et mettre en valeur les retombées sociales et environnementales de leurs activités de recherche, de création et d'innovation. Écrivez-nous à brse@ulaval.ca.